



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-038-2023-06

PUBLIÉ LE 21 JUIN 2023

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Cellule officines de pharmacie**

IDF-2023-06-15-00007 - Arrêté DOS/EFF/OFF/2023/64 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie (2 pages) Page 3

## **Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS)**

IDF-2023-06-12-00006 - Acte de déclaration n° DOS 2023 / 2365 portant création du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par le Groupe Hospitalier Nord Essonne sis 4 place du Général Leclerc à ORSAY (91400) (2 pages) Page 6

## **Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale / Antenne Paris**

IDF-2023-06-21-00001 - Arrêté modificatif du 21 juin 2023 ADP UGECAM ILE-DE-FRANCE - portant modification de la composition du conseil de l'Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (1 page) Page 9

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris -Secrétariat général aux moyens mutualisés / Service des ressources humaines**

IDF-2023-06-21-00002 - Arrêté modifiant l'arrêté du 3 avril 2023 fixant la composition de la section régionale d'Ile-de-France du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État (4 pages) Page 11

IDF-2023-06-20-00002 - Arrêté relatif à la nomination de la présidente de la section régionale interministérielle d'action sociale d'Île-de-France (1 page) Page 16

IDF-2023-06-20-00003 - Arrêté relatif à la nomination du vice-président de la section régionale interministérielle d'action sociale d'Île-de-France (1 page) Page 18

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-06-15-00007

Arrêté DOS/EFF/OFF/2023/64 constatant la  
cessation définitive d'activité d'une officine de  
pharmacie

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ n° DOS/EFF/OFF/2023/64

constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

#### LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2023-007 du 14 avril 2023, publié le 21 avril 2023, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 23 septembre 1964 portant octroi de la licence n°93#002144 à l'officine de pharmacie sise 99 rue Saint-Denis à AUBERVILLIERS (93300) ;
- VU** l'avis favorable du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France émis le 24 juin 2020 préalablement à une opération de restructuration du réseau officinal au sein de la commune d'Aubervilliers (93300) ;
- VU** le courrier, en date du 16 juillet 2020, par lequel Maître Marie DANGUY, en qualité de liquidateur judiciaire de la société SELARL PHARMACIE SALAT BAROUX, désignée à ces fonctions par jugement du Tribunal de commerce de Bobigny du 1<sup>er</sup> avril 2020, restitue la licence n°93#002144 ;

**CONSIDERANT** que le liquidateur judiciaire de la société SELARL PHARMACIE SALAT BAROUX, restitue la licence n°93#002144 suite à une opération de restructuration du réseau officinal réalisée dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire de ladite officine ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** La cessation définitive d'activité, depuis le 16 juillet 2020, de l'officine de pharmacie sise 99 rue de Saint-Denis à Aubervilliers (93300) est constatée.

La licence n°93#002144 est caduque à compter de cette date.

**ARTICLE 2° :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 3° :** La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 15 juin 2023

Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France

Par délégation,  
La Directrice du Pôle Efficience

**signé**

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-06-12-00006

Acte de déclaration n° DOS 2023 / 2365  
portant création du laboratoire de biologie  
médicale multi-sites exploité par le Groupe  
Hospitalier Nord Essonne sis 4 place du Général  
Leclerc à ORSAY (91400)

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

### **Acte de déclaration n° DOS – 2023 / 2365 portant création du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par le Groupe Hospitalier Nord Essonne sis 4 place du Général Leclerc à ORSAY (91400)**

#### **LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n°2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2022-066 du 26 juillet 2022 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** La convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire Nord Essonne, constitué entre le CH d'Orsay, le CH des Deux Vallées et l'EPS Barthélémy Durand, conclue le 30 juin 2016 ;
- VU** La décision n°17-1242 du 29 août 2017 du directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France du 2016 portant fusion par absorption du centre hospitalier d'Orsay par le centre hospitalier des Deux Vallées, nouvellement nommé Groupement Hospitalier Nord Essonne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- CONSIDERANT** La demande déposée en 2018 et réitérée le 15 mai 2023 par le Monsieur Vincent ESTEVE, biologiste responsable du laboratoire de biologie médicale bi-sites exploité par le groupe hospitalier Nord Essonne sis 4 place du Général Leclerc 91401 ORSAY, afin d'acter la constitution du laboratoire de biologie médicale bi-sites issu de la fusion administrative du CH d'Orsay avec le CH des deux Vallées ;
- CONSIDERANT** La liste des biologistes médicaux et des techniciens de laboratoire médical ;
- CONSIDERANT** La liste des équipements, les procédures qualité mises en place au sein du laboratoire, ainsi que la liste des examens de biologie médicale pratiqués sur chacun des deux sites ;
- CONSIDERANT** L'attestation d'accréditation n° 8-3417 Rév. 7 délivrée au laboratoire de biologie médicale du GH Nord Essonne par le COFRAC, à effet au 22 octobre 2020 et valide jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- CONSIDERANT** Qu'il résulte de ce qui précède que l'organisation et le fonctionnement du laboratoire bi-sites sont conformes aux dispositions du code de la santé publique ;

**PREND ACTE DE LA DECLARATION :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le laboratoire de biologie médicale exploité par le groupe hospitalier Nord Essonne sis 4 place du Général Leclerc à ORSAY (91401) et enregistré dans le fichier FINESS EJ sous le n° 91 011 005 5, fonctionne sur les deux sites ci-dessous :

1. Site du CH d'Orsay, site principal et siège social  
4 place du Général Leclerc à ORSAY (91400)  
Ouvert au public  
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), immunologie-hématologie (hématocytologie, hémostase, immuno-hématologie, auto-immunité) et microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)  
N° FINESS ET en catégorie 355 n° 91 000 030 6
2. Site du CH de Longjumeau  
159 rue du Président François Mitterrand à LONGJUMEAU (91160)  
Ouvert au public  
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), immunologie-hématologie (hématocytologie, hémostase, immuno-hématologie, auto-immunité) et microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)  
N° FINESS ET en catégorie 355 n° 91 000 029 8

La liste des biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale est la suivante :

- Dr Vincent ESTEVE, médecin, biologiste responsable

Sur le site de Longjumeau :

- Dr Ghassen HAMDJ, pharmacien biologiste
- Dr Cécile FARRUGIA, pharmacien biologiste
- Dr Aurélie EMIRIAN, pharmacien biologiste
- Dr Christine LAMBERT, pharmacien biologiste

Sur le site d'Orsay :

- Dr Basile MOUNKASSA, médecin biologiste
- Dr Rami AMMAR, pharmacien biologiste
- Dr Marine EVREVIN, pharmacien biologiste

**ARTICLE 2<sup>o</sup> :** Un recours contentieux contre le présent acte de déclaration peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 3<sup>o</sup> :** La directrice du Pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent acte de déclaration qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 12 juin 2023

Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France

Par déléation  
La Directrice du Pôle Efficience

**Signé**

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT



Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

IDF-2023-06-21-00001

Arrêté modificatif du 21 juin 2023 ADP UGECAM  
ILE-DE-FRANCE - portant modification de la  
composition du conseil de l'Union pour la  
Gestion des Etablissements des Caisses  
d'Assurance Maladie d'Ile-de-France

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention  
Ministère du travail, du plein emploi et de  
l'insertion

**Arrêté modificatif du 21 juin 2023 - ADP UGECAM ILE-DE-FRANCE - portant modification de la composition du conseil de l'Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie d'Ile-de-France**

**Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion,**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 216-1, L. 216-3 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2004 fixant les statuts types des Unions pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie et notamment l'article 2,

Vu l'arrêté du 22 juin 2022 - ADP UGECAM ILE-DE-FRANCE - portant nomination des membres du conseil de l'Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie d'Ile de France ;

Vu la proposition de candidature émanant, au titre des représentants des assurés sociaux, de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2023 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, adjoint chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Est nommé membre du conseil de l'Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie du Centre :

**1° En tant que Représentants des assurés sociaux:**

*Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC):*

Suppléant :

M. ESTEVES (Domingos)

**Article 2**

L'adjoint chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre Val de Loire.

Fait le 21 juin 2023

Le ministre de la santé et de la prévention,  
Pour le ministre et par délégation

**Signé**

Théophile TOSSAVI

Le ministre des solidarités,  
de l'autonomie et des personnes handicapées  
Pour le ministre et par délégation

**Signé**

Théophile TOSSAVI

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris -Secrétariat général aux  
moyens mutualisés

IDF-2023-06-21-00002

Arrêté modifiant l'arrêté du 3 avril 2023 fixant la  
composition de la section régionale  
d'Ile-de-France du comité interministériel  
consultatif d'action sociale des administrations  
de l'État

## **Arrêté**

**modifiant l'arrêté du 3 avril 2023 fixant la composition de la section régionale d'Ile-de-France du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat**

**Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris  
Commandeur de la légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du mérite**

Vu les articles L731-1 à L731-5 du Code général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2006 fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat ;

Vu le décret NOR INTA2002735D du 22 juillet 2020 nommant M. Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2010 modifiant l'arrêté du 29 juin 2006 fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral IDF-2023-04-03-00002 du 3 avril 2023 modifié fixant la composition de la section régionale d'Ile-de-France du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat ;

Sur proposition des chefs des services déconcentrés des administrations de l'Etat en Ile-de-France ;

Sur proposition des organisations syndicales ;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés,

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

L'arrêté préfectoral du 3 avril 2023 susvisé est modifié comme suit :

1. A l'article 1er, collège des « Représentants des organisations syndicales » (13 titulaires et 13 suppléants), est modifié comme suit :

FO :

Titulaires :

M. Erwann SAOUDI  
Mme Arya BOCQUET  
M. David BEN ASSAYA

Suppléants :

Mme Dalila BOUDADA  
M. Gilberto SAINT-NARCISSE  
Mme Laurence NOSARI GALMICHE

UNSA :

Titulaires :

Mme Laurence PASCAL  
Mme Céline FOUET

Suppléants :

M. Frédéric TISLER  
M. Dominique DI PONIO

2. La liste actualisée de l'ensemble des membres composant la section régionale Île-de-France du comité interministériel consultatif d'action sociale (SRIAS) des administrations de l'État figure en annexe du présent arrêté préfectoral.

Article 2 :

La préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 21/06/2023

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME

## ANNEXE

- 12 représentants de l'administration dont :

### Titulaires

Mme Honorine PEREZ - Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères  
Mme Sandrine VANDERHOVEN – Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique  
M. Yves RUELLE - Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique  
Mme Béatrice MUHEL - Rectorat de l'académie de Versailles  
Mme Stéphanie MECHINE - Rectorat de l'académie de Paris  
Nomination en cours - DRIHL/UD75  
Mme Isabelle DALU - DRIEETS  
M. Benoit GUERARD - Ministère de la justice  
M. Bernard PHILIPPE - Ministère des Armées  
Mme Nadège GUYONVARCH - DRAC Ile-de-France  
Mme Coralie BOUET-LAHOULETTE - Rectorat de l'académie de Créteil  
M. Charles LE MORE - Services du Premier ministre

### Suppléants

Mme Florise CAO - Préfecture de la région d'Ile-de-France  
Mme Corine AGOU - Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique  
M. Christian BOSCH - Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique  
Mme Laurène RICHARD - Rectorat de l'académie de Versailles  
M. Felix SALMON - Rectorat de l'académie de Paris  
M. Cédric LARVET - DRIHL/UD75  
M. Stéphane FAURE - Préfecture de la région d'Ile-de-France  
Mme Anne FICHOU-GENTE – Ministère de la justice  
Mme Karine DUCREUX - Préfecture de la région d'Ile-de-France  
Mme Virginie CHAPUS - DRAC Ile-de-France  
Mme Alexandra BEAUPEL - Rectorat de l'académie de Créteil  
Mme Claire WILLIG - Préfecture de la région d'Ile-de-France

- 13 représentants des organisations syndicales, à savoir :

### Titulaires

M. Erwann SAOUDI - FO

Mme Arya BOCQUET - FO  
M. David BEN ASSAYA - FO  
Mme Rachida BOUGHAZI - FSU  
M. Patrice LEGUERINAIS - FSU  
Mme Laurence PASCAL - UNSA  
Mme Céline FOUET – UNSA  
M. Frédéric DEBRIEU - CFDT  
Mme Nadia ITCHIR - CFDT  
Julien ANGWE NZE - CGT  
Sophie HOUPILLART - CGT  
Mme Valérie RAQUEL - CFE-CGC  
M. Henri LOPEZ – Solidaires FP

#### Suppléants

Mme Dalila BOUDADA - FO  
M. Gilberto SAINT-NARCISSE - FO  
Mme Laurence NOSARI GALMICHE - FO  
Mme Monique COQ – FSU  
M. Youssef CHOUKRI – FSU  
M. Frédéric TISLER - UNSA  
M. Dominique DI PONIO – UNSA  
Mme Anne IRIUS-LESTIN - CFDT  
M. Laurent LEFEBVRE – CFDT  
Mme Raphaële GRAFF-LUCIANI – CGT Ile-de-France  
Mme Eliane BOCQUET - CGT Ile-de-France  
M. Majid BENYOUCEF - CFE-CGC  
M. Baptiste ALAGUILLAUME - Solidaires FP

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris -Secrétariat général aux  
moyens mutualisés

IDF-2023-06-20-00002

Arrêté relatif à la nomination de la présidente de  
la section régionale interministérielle d'action  
sociale d Île-de-France





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **ARRETE**

### **relatif à la nomination de la présidente de la section régionale interministérielle d'action sociale d'Île-de-France**

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris  
Commandeur de la légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du mérite

- VU le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice de l'État, notamment ses articles 7 et 8 ;
- VU l'arrêté ministériel du 29 juin 2006 modifié, fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État, notamment son article 4 ;
- VU les notes de la DGAFP des 18 janvier et 31 mars 2023 relatives au renouvellement de la composition et du fonctionnement des SRIAS suite à l'installation du nouveau comité consultatif interministériel d'action sociale ;
- VU la proposition des organisations syndicales représentées qui, au cours de l'assemblée plénière de la SRIAS d'Île-de-France du 30 mai 2023, ont présenté la candidature de Mme Véronique BONACCHI-CALAVETTA ;
- SUR proposition de la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés,

## **ARRÊTE**

**Article 1er** : Mme Véronique BONACCHI-CALAVETTA est nommée présidente de la SRIAS d'Île-de-France à compter du 8 juillet 2023 en remplacement de Mme Anne FLORENTIN, pour une durée de quatre ans.

**Article 2** : La préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 20/06/2023

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris -Secrétariat général aux  
moyens mutualisés

IDF-2023-06-20-00003

Arrêté relatif à la nomination du vice- président  
de la section régionale interministérielle d'action  
sociale d Île-de-France



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRETE**

**relatif à la nomination du vice- président de la section régionale interministérielle d'action sociale d'Île-de-France**

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris  
Commandeur de la légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du mérite

- VU le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice de l'État, notamment ses articles 7 et 8 ;
- VU l'arrêté ministériel du 29 juin 2006 modifié, fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État, notamment son article 4 ;
- VU les notes de la DGAFP des 18 janvier et 31 mars 2023 relatives au renouvellement de la composition et du fonctionnement des SRIAS suite à l'installation du nouveau comité consultatif interministériel d'action sociale ;
- VU la proposition des organisations syndicales représentées qui, au cours de l'assemblée plénière de la SRIAS d'Île-de-France du 30 mai 2023, ont présenté la candidature de M. Bernard LAYES ;
- SUR proposition de la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés,

**ARRÊTE**

**Article 1er** : M. Bernard LAYES est nommée vice-président de la SRIAS d'Île-de-France à compter du 8 juillet 2023 en remplacement de M. Youssef CHOUKRI, pour une durée de quatre ans.

**Article 2** : La préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 20/06/2023

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME